

Performance des grands groupes bancaires français au 30 juin 2020

Remarque liminaire : comme indiqué à la fin de ce document (« Méthodologie de l'analyse »), l'objectif de cette publication est de présenter, sur la base des communiqués trimestriels, des slides investisseurs et des états financiers non audités publiés, les principaux indicateurs de performance des quatre grands groupes bancaires français (BNP Paribas, Société Générale, BPCE, Crédit Agricole) et d'apporter des commentaires sur les événements significatifs de la période et l'information financière associée.

Chiffres clés au 30 juin 2020

Indicateurs clés pour les 4 grands groupes bancaires français
au 30/06/2020

Des indicateurs fortement impactés par la crise sanitaire

PRODUIT NET BANCAIRE

30/06/2019	30/06/2020
63,6 Mds €	60,2 Mds €

- 5,3 %

dégradation du coefficient
d'exploitation moyen de 3%



73%

RESULTAT NET

30/06/2019	30/06/2020
10,6 Mds €	4,7 Mds €

- 55,7 %

Forte hausse du
coût du risque



+ 148%

Des bilans solides

RATIO DE CET 1

31/12/2019	30/06/2020
14,1%	14,1%

RESERVES DE LIQUIDITE SOLIDES

31/12/2019	30/06/2020
1 028 Mds €	1 376 Mds €

La pandémie de Covid-19 a causé un choc sanitaire et économique sans précédent avec des mesures de confinement prises par de nombreux gouvernements pour enrayer la propagation du virus qui ont entraîné un effondrement de l'activité mondiale sur le premier semestre 2020.

Les mesures sanitaires ont eu un impact négatif sur l'activité des établissements de crédit avec :

- une forte hausse du coût du risque liée au provisionnement des pertes attendues ;
- une baisse des activités de flux et une moindre production de crédits ;
- de fortes dislocations sur les marchés financiers ;
- une perte de revenus entraînée par

les restrictions apportées par les autorités européennes sur le versement de dividendes 2019 sur le métier Actions de la Banque de Grande Clientèle, amplifiée par l'impact de la volatilité sur les valorisations de portefeuilles et les dérivés actions.

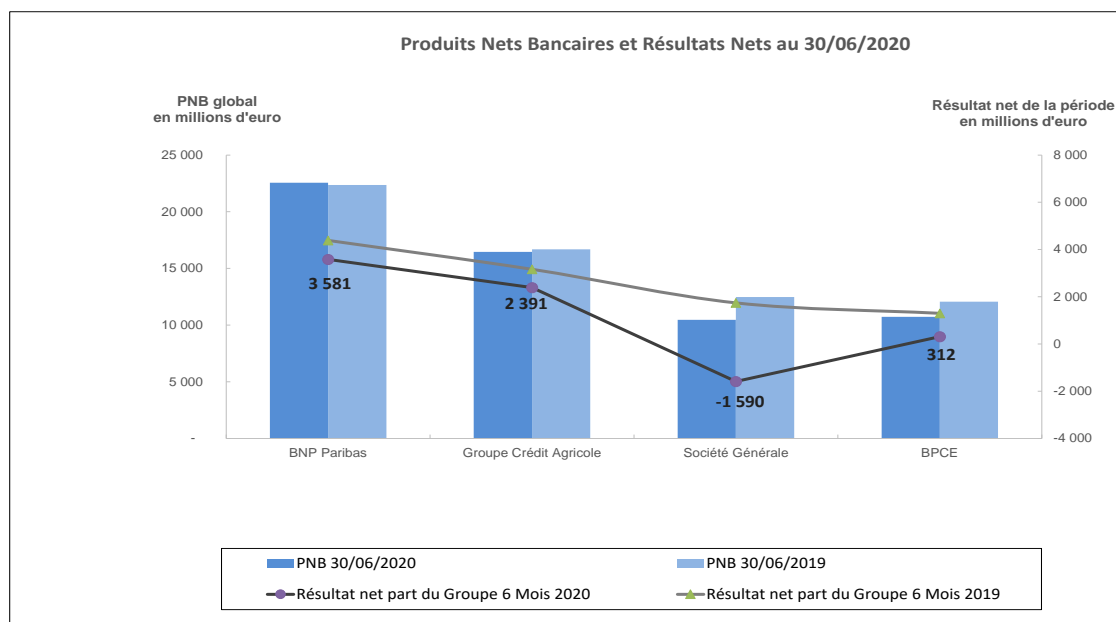
Bien que de fortes incertitudes demeurent sur la situation pandémique ainsi que sur les conséquences, l'intensité et la durée de la crise, la reprise observée en juin s'accompagne d'un rebond encourageant de l'activité.

Sur l'ensemble du semestre, les répercussions de la crise sur les anticipations macroéconomiques et les chocs extrêmes générés sur les marchés financiers n'ont pu être que partiellement compensés par la bonne dynamique commerciale du début

d'année et du mois de juin comme le montrent les niveaux de revenus et de résultats du 1er semestre :

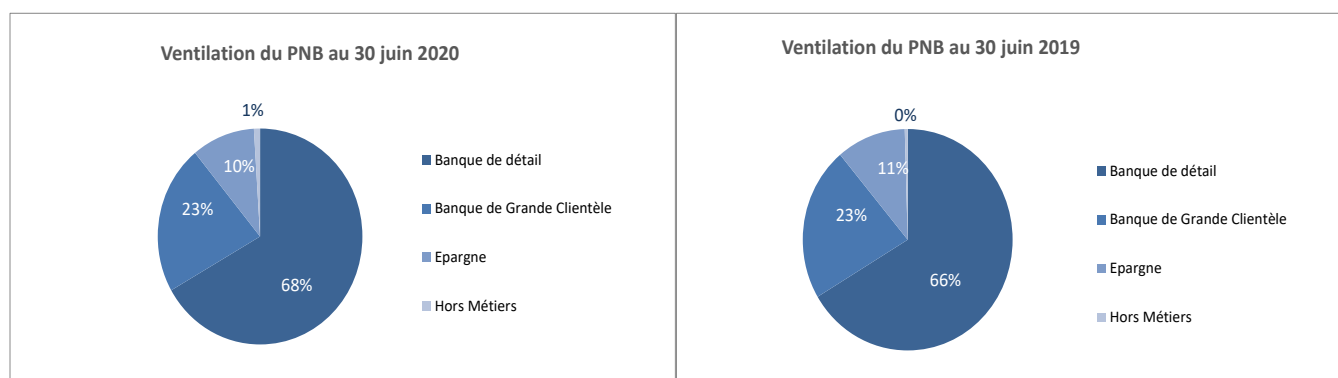
- produit net bancaire cumulé de 60,2 milliards d'euro soit - 5,3% par rapport au 1er semestre 2019 ;
- résultat net cumulé de 4,7 milliards d'euro soit - 55,7% par rapport au 1er semestre 2019.

Dans ce contexte économique dégradé, les banques communiquent sur la forte mobilisation de leurs ressources et leurs facultés d'adaptation aux conséquences de la crise sanitaire pour soutenir avec efficacité leurs clients et renforcer leur positionnement de partenaire de confiance, rappelant ainsi la force de leur business model.



Répartition des revenus par activités

Grâce à la bonne performance réalisée sur les deux premiers mois de l'année et au rebond observé en juin, le poids dans le PNB des revenus des réseaux bancaires et des métiers de financements spécialisés de la banque de détail est en légère hausse, et ceci malgré la baisse de la production commerciale sur les crédits habitats et les crédits à la consommation pendant la période de confinement.



Éléments non-opérationnels et non récurrents

Les comptes du groupe BNP Paribas intègrent la plus-value de cession de plusieurs immeubles à hauteur de 464 millions d'euro. De son côté, le groupe Crédit Agricole fait état de l'impact du soutien mutualiste aux clients professionnels assurés contre le risque de perte opérationnelle pour 239 millions d'euro et de la soule de l'opération de Liability Management réalisée en juin par Crédit Agricole SA en juin à hauteur de -41 millions d'euro.

Le groupe Société Générale fait lui état de deux éléments exceptionnels très significatifs et particulièrement impactant sur son résultat semestriel liés à la revue de la trajectoire financière de ses activités de marché.

En effet, bien que le groupe précise que la crise économique du Covid-19 ne constitue pas un indice de perte de valeur, les conséquences négatives de la situation sur les résultats et les projections budgétaires ont conduit à la réalisation de tests sur l'ensemble des UGT (Unités Génératrices de Trésorerie), et à la dépréciation de l'intégralité de son écart d'acquisition sur l'UGT Activités de Marché et Services aux Investisseurs pour un montant de 684 millions d'euro.

Par ailleurs, le groupe a mené une revue spécifique des pertes fiscales reportables en intégrant les conséquences et les incertitudes générées par la crise sanitaire dans les projections de ses résultats fiscaux sur la génération de revenus des activités de marché en 2020. Cette revue a ainsi conduit le groupe à réviser ses projections laissant apparaître un risque de non-récupération partielle au sein du groupe fiscal France à hauteur de 650 millions d'euro.

Un environnement de marché défavorable pour l'activité « Gestion d'épargne et Assurance »

A 6,1 milliards d'euro, les revenus des métiers de l'épargne enregistrent une baisse de 9,5 % sur le semestre, attribuable à l'impact de la crise sanitaire et l'évolution défavorable des marchés par rapport au 31 décembre 2019.

Si le métier a subi la forte volatilité des marchés financiers, il enregistre néanmoins une collecte nette élevée des actifs sous gestion au 2ème trimestre grâce au business model très diversifié des groupes bancaires en termes de produits et clients.

Alors que le groupe BPCE met en avant sa bonne dynamique en Europe avec un succès qui se confirme pour Mirova dans le domaine de l'ISR et les performances solides de Loomis Sales & Co et WCM, le groupe Crédit Agricole communique sur la forte résilience de son métier dans les réseaux en France et à l'international, ainsi que sur la bonne collecte des Joint-Ventures, des institutionnels et des corporates moyen-long terme, en lien avec une reprise de l'appétence au risque des clients institutionnels et souverains.

Enfin, les groupes Société Générale et Crédit Agricole ont annoncé le renouvellement du partenariat entre Amundi et Société Générale pour 5 ans.

Une forte mobilisation de la banque de détail

Après un net ralentissement pendant la période de confinement, les activités des réseaux bancaires et des métiers de financements spécialisés de la banque de détail enregistrent un rebond en juin, en particulier dans le crédit-bail et le crédit à la consommation (crédits automobiles) après la réouverture des points de vente des partenaires.

Dans ce contexte, la banque de détail affiche sur le semestre une performance résiliente avec une baisse de ses revenus limitée à 5% (soit un revenu cumulé de 40,2 milliards d'euro au 30 juin 2020) essentiellement concentrée sur les mois de mars et avril.

Si les groupes rappellent leur rapidité à mettre en place un dispositif de continuité opérationnelle de leurs activités, ils mettent également en avant le renforcement de la proximité avec leur clientèle avec la mise en place d'un accompagnement massif et le maintien d'un lien fort, que ce soit à distance, ou directement en agence au sein de leurs réseaux de banques de proximité.

Ainsi, pour soutenir leurs clients dans ce contexte de crise économique, les groupes ont pris des initiatives commerciales et se sont alignés sur les stratégies gouvernementales, en prenant des mesures ciblées pour chaque catégorie de clients, avec la mise en place de moratoires sur les remboursements de crédits pour les clients entreprises et professionnels dont l'activité a été impactée par le Covid-19. Si tous les groupes communiquent sur ces mesures, les éléments chiffrés relatifs à ces reports de paiement sont présentés différemment :

- Crédit Agricole : 552.000 reports accordés, pour un montant de 4,2 milliards d'euro, sans pénalité ni frais additionnels (en date du 17 juillet 2020).

- BPCE : report automatique des échéances de prêts de 6 mois avec 520.000 contrats professionnels et micro-entreprises/PME concernés pour un total d'environ 5 milliards d'euro (à début juillet 2020).
- Société Générale : mise en place de plusieurs remboursements différés concernant environ 20,2 milliards d'euro d'encours (en date du 30 juin 2020).
- BNP Paribas : 250.000 moratoires accordés dans les réseaux en France et à l'international dont 75% à des entreprises et 25% à des particuliers (en date du 30 juin 2020).

Par ailleurs, les quatre groupes bancaires mettent en avant leur réactivité dans la mise en place des mesures d'aides gouvernementales annoncées le 25 mars 2020 avec le Prêt Garanti par l'Etat (PGE) pour répondre aux besoins de trésorerie des entreprises impactées par la crise sanitaire.

Forts de leur ancrage territorial, tous les établissements communiquent sur le nombre de demandes réceptionnées pour la France :

- Société Générale : 86.100 demandes représentant un montant total de 19 milliards d'euro (en date du 24 juillet 2020).
- BNP Paribas : 57.000 demandes représentant un montant total de 15 milliards d'euro (en date du 30 juin 2020).
- Crédit Agricole : 179.500 demandes représentant un montant de 28,7 milliards d'euro (en date du 24 juillet 2020).
- BPCE : 150.000 demandes représentant un montant total de 24 milliards d'euro (en date du 30 juin 2020).

Pour répondre au mieux à cette forte demande, les groupes ont accéléré leurs programmes d'innovations technologiques, avec une augmentation des usages digitaux qui s'est confirmée pendant et après le confinement avec la hausse des clients actifs sur les applications mobiles, l'augmentation du plafond de paiement sans contact de 30€ à 50€, la signature électronique des PGE pour les clients professionnels, la dématérialisation de la déclaration de sinistres en assurances dommage ...

A l'international, les réseaux ont également assuré la continuité de leurs activités dans l'ensemble des géographies, avec le maintien de l'ouverture de la grande majorité des agences et le renforcement des outils digitaux à destination des clients. Après des mois d'avril et mai fortement impactés par le confinement, l'activité enregistre un rebond depuis le mois de juin.

Si le groupe Société Générale met en avant les bonnes performances de ses filiales en Europe de l'Ouest, en République Tchèque et dans le bassin méditerranéen, le groupe Crédit Agricole fait état d'une très forte augmentation de l'activité de CA-CF en Chine sur le 2ème trimestre, et de résultats résilients en Egypte et au Maroc, avec toutefois une baisse en Ukraine et en Pologne.

De son côté, BNP Paribas communique sur les moratoires et les PGE accordés en Italie, sur une progression notable de son activité en Turquie, et sur la participation active de BancWest au plan de soutien fédéral aux PME (PPP – Paycheck Protection Program), avec près de 18.000 prêts accordés pour un total d'environ 3 milliards de dollars au 30 juin 2020.

Des performances contrastées dans la banque de grande clientèle

Après un 1er trimestre difficile caractérisé par un environnement de marché exceptionnel qui a fortement pénalisé les revenus des activités de marché, le 2ème trimestre marque un rebond de l'activité, permettant à la banque de grande clientèle de stabiliser son revenu semestriel par rapport au 30 juin 2019 à 14,6 milliards d'euro (+0,27% sur la période).

Dans les activités de marché, le semestre a été marqué à la fois par une bonne performance des activités Taux, Change et Matières Premières (FICC) et l'impact très fort des chocs exceptionnels observés sur les marchés européens sur le métier Actions.

En effet, le métier Actions est durement pénalisé par la dislocation des marchés en mars, les interventions des autorités européennes pour bloquer le versement de dividendes au titre de 2019 et les défauts de contreparties. Si le niveau d'activité se normalise peu à peu depuis le mois de juin, le métier reste fortement impacté par les chocs extrêmes sur les marchés et les restrictions de versement de dividendes.

De son côté, le métier FICC affiche une bonne performance d'ensemble notamment au 2ème trimestre grâce aux volumes d'activité de la clientèle : activité très soutenue sur les marchés primaires et le crédit, forte progression des taux, bonne croissance du change et des marchés émergents qui continuent de bénéficier de conditions de marché favorables.

Dans un environnement marqué par la crise, les activités de financement affichent une bonne résilience avec des niveaux élevés de production nouvelle en lien avec une activité intense

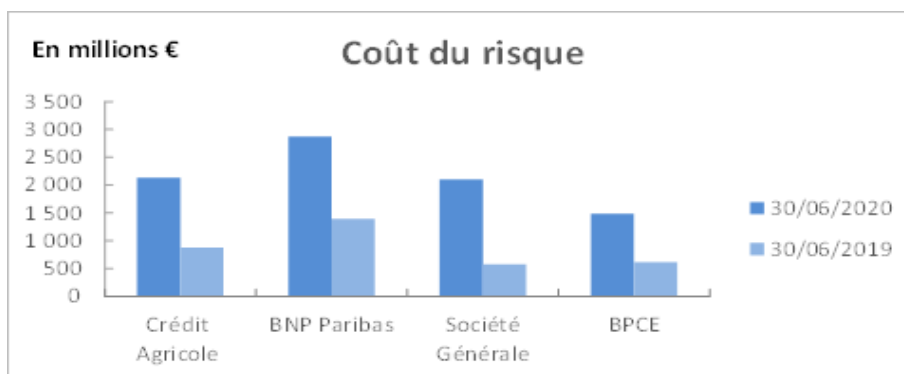
d'origination provenant du soutien apporté à l'économie française, qui vient ainsi compenser le recul des commissions de syndication. Les résultats sont solides dans toutes les zones géographiques avec un fort développement en Europe et une très bonne performance en Asie.

Bien que le niveau des encours moyens soit en baisse reflétant la chute des valeurs de marché en mars, le métier Titres enregistre des performances résilientes, la conquête de nouveaux clients atténuant un effet marché défavorable. Le métier poursuit son développement notamment dans les groupes BNP Paribas et Crédit Agricole avec l'annonce de nouveaux mandats à l'image d'Axa en Belgique et d'Eurazeo (BNP Paribas) ou encore la consolidation de KAS Bank et Santander Securities Services (Crédit Agricole).

Dans ce contexte inédit de crise sanitaire, la Banque de Grande Clientèle poursuit son développement stratégique notamment dans les groupes BNP Paribas et Société Générale. Si l'acquisition de l'activité de banque dépositaire de Banco Sabadell en Espagne et la mise en place d'un partenariat stratégique avec BlackRock avaient été annoncées par BNP Paribas dès le 1er trimestre, le groupe Société Générale finalise la revue stratégique menée au sein de ses activités de marché sur les produits structurés. Tout en souhaitant rester un acteur majeur dans les solutions d'investissement, le groupe annonce sa volonté de réduire le profil de risque sur les produits structurés actions et crédit et d'améliorer la rentabilité de son métier avec un programme de réduction de coûts de 450 millions d'euro à horizon 2023.

Une forte hausse du coût du risque

Le coût du risque de crédit affiche une hausse de 148% par rapport au 1er semestre 2019, principalement en raison du provisionnement des encours sains lié au Covid-19 dans tous les établissements et sur tous les métiers.



En cumulé, le coût du risque, augmente de 5,1 milliards d'euro sur le semestre et reflète largement l'impact du provisionnement ex-ante pour pertes attendues en lien avec la crise sanitaire.

Si au 1er trimestre 2020, les modèles et les paramètres d'estimation des pertes de crédit attendues n'avaient pas été mis à jour du fait du caractère récent de la crise et du volume limité des informations disponibles, l'actualisation des scénarii macro-économiques réalisée par tous les groupes sur le 2ème trimestre les a conduits à accroître le provisionnement ex-ante des pertes attendues (en y intégrant une composante sectorielle).

Dans le contexte de la crise sanitaire, le groupe Société Générale, voit son coût du risque progresser de 263% sur le semestre en raison de la mise à jour des modèles et des paramètres d'estimation des pertes de crédit attendues, aux nombreuses dégradations de notes et au transfert d'encours en Bucket 2 et à une augmentation des encours douteux (Bucket 3) notamment sur le portefeuille Entreprises.

Société Générale a construit 4 nouveaux scénarii macro-économiques (en lieu et place des 3 scénarii utilisés jusqu'alors pour traduire au mieux les effets et les incertitudes générés par la crise du Covid-19. D'autres ajustements des calculs de dépréciations ont été pris en compte, tels que :

- des ajustements de paramètres (ajustement des probabilités de défaut à dire d'expert et ajustement du taux de marge des entreprises pour tenir compte des aides de l'Etat) ;
- des ajustements spécifiques sur des secteurs / portefeuilles à risque permettant de mieux anticiper le cycle de défaut ou de reprise de certains secteurs. Ces ajustements, déjà identifiés au 1er trimestre, ont été revus et complétés pour tenir compte du risque spécifique sur des secteurs particulièrement touchés par la crise du Covid-19.

Le coût du risque du groupe Crédit Agricole affiche une progression de 143% sur le semestre principalement en raison d'une hausse du provisionnement des encours sains dans le contexte de la crise du Covid-19 sur toutes les activités mais également de la hausse du provisionnement des risques avérés.

Si dès le 1er trimestre, le groupe avait pris en compte le contexte et les incertitudes liés à la conjoncture économique mondiale, pour déterminer les niveaux de provisionnement en tenant compte à la fois de 2 scénarii économiques pondérés (favorable et adverse), et d'ajustements forfaitaires sur des portefeuilles et des secteurs ciblés (tourisme, automobile, aéronautique, grande distribution textile, énergie, supply chain), le groupe a utilisé au 2ème trimestre 3 scénarii principaux pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 avec des projections à l'horizon 2022.

Ces 3 scénarii intègrent des hypothèses différenciées sur les impacts de la crise du Covid-19 sur l'économie, en fonction à la fois des évolutions sanitaires et du rythme plus ou moins rapide du retour à la normale de la mobilité, de l'activité et de la consommation.

D'autres ajustements des calculs de dépréciations ont été pris en compte, tels que :

- la révision du processus de projection des paramètres de risque pour mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections ;
- des compléments sectoriels établis au niveau local (« forward looking local ») pris en compte par certaines entités du groupe.

Le groupe BPCE attribue la hausse significative de son coût du risque (+139%) à la fois à :

- sa politique de provisionnement prudente dans un contexte de dégradation de l'environnement économique qui l'a conduit à revoir le montant du provisionnement des encours classés dans les Bucket 1 et Bucket 2 pour tenir compte de la détérioration des perspectives économiques ainsi que des mesures de soutien mises en place par le gouvernement français ;
- des cas de fraudes sur des dossiers de crédit notamment dans le secteur de l'énergie enregistrés chez Natixis.
Le groupe précise que son anticipation des risques futurs s'appuie sur une approche sectorielle pour les portefeuilles de clientèle entreprises et professionnels avec des hypothèses stressées pour les secteurs sensibles, notamment le secteur de l'énergie et de l'aviation.

Pour le groupe BNP Paribas, le coût du risque augmente de 107% par rapport au 1er semestre 2019 : cela s'explique pour moitié par la dégradation du risque sur encours dépréciés et pour le reste par la prise en compte de nouveaux scénarii et la mise à jour des paramètres de calcul.

Dans le contexte Covid, BNP Paribas a mis à jour les hypothèses de ses 3 scénarii macro-économiques, avec en particulier :

- un scénario central en forme de V qui prévoit un rebond au cours du 2ème semestre 2020 et qui, tout en marquant une nouvelle décélération dans sa reprise en 2022, permettrait à l'activité de retrouver, dans la grande majorité des pays, son niveau d'avant crise au cours du 2ème semestre 2022.
- un scénario adverse représentant une reprise plus lente et variant selon les pays avec un niveau retenu pour chaque pays tenant compte du nombre de personnes infectées, des mesures de confinement mises en œuvre, de la part dans l'économie des secteurs les plus exposés (transports, tourisme, loisirs, hôtellerie, restauration), et de l'importance des dispositifs gouvernementaux de soutien à l'économie.

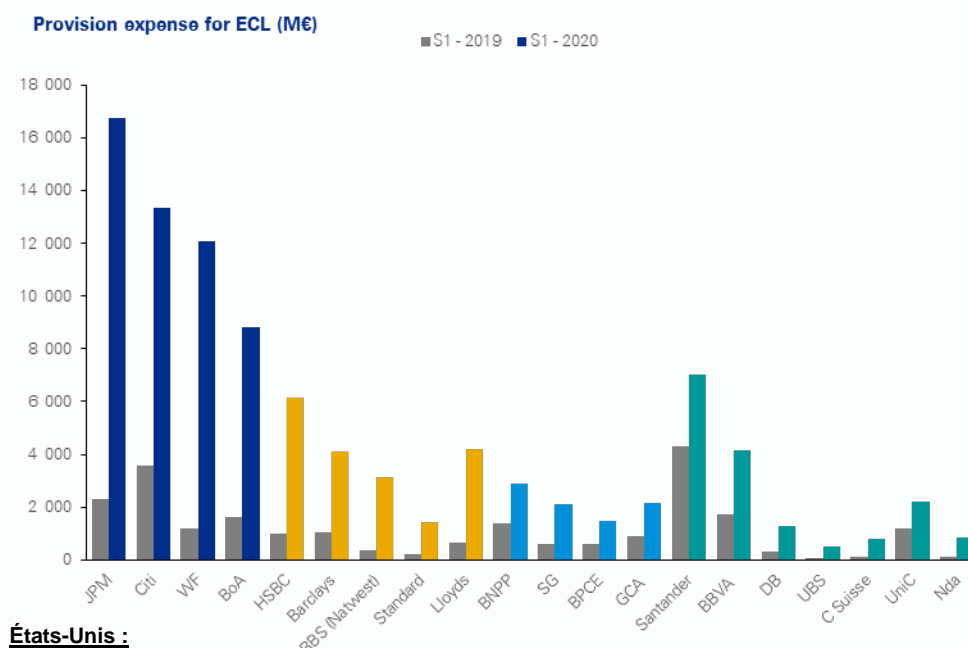
Les pondérations retenues au 30 juin 2020 ont été revues pour augmenter la pondération du scénario favorable.

Il est à noter que le calcul des pertes de crédit attendues a été ajusté dans les cas suivants :

- lorsque les nouveaux crédits disposent d'une garantie de l'Etat ;
- pour les secteurs les plus touchés par la crise (aviation, loisirs, commerce de détail non alimentaire, tourisme) : les critères d'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit sont resserrés, ce qui entraîne une migration vers le Bucket 2 pour les facilités de ces secteurs ;
- pour les crédits à la consommation, les taux de migration en défaut par pays ont également été revus ;
- l'absence de report général d'échéance au bénéfice des personnes physiques, notamment en France, a conduit à identifier comme restructurées les créances ayant fait l'objet de mesures d'accompagnement non prévues initialement au contrat. Pour autant, ces mesures n'ont pas été considérées comme critère automatique de transfert vers le Bucket 2.

Vision mondiale des impacts du coût du risque de crédit

Provisionnement des pertes attendues (en millions d'euro)



États-Unis :

Depuis le 1er janvier 2020, les banques américaines présentent leurs résultats en application du standard CECL relatif au risque de crédit. Le montant du coût du risque sur S1 2020 en comparaison du S1 2019 est en très nette augmentation pour toutes les banques américaines. L'effet multiplicateur est de 6 en moyenne (il va de 4 pour Citibank à 10 pour Wells Fargo). L'augmentation des dépréciations s'explique essentiellement par la détérioration de l'environnement macroéconomique due à l'impact du COVID-19. JP Morgan met notamment en évidence la dégradation depuis le 1er trimestre 2020 des variables macroéconomiques contribuant au calcul des dépréciations (telles que le taux de chômage et le niveau de PIB). L'application du standard CECL et les impacts négatifs liés au cours du pétrole contribuent également à la hausse du niveau de provision pour risque de crédit. Le rétablissement de la croissance n'est pas attendu avant fin 2021 par JP Morgan et Wells Fargo.

Royaume-Uni

Les dépréciations enregistrées par les banques anglaises au S1 2020 ont augmenté de manière significative par rapport au S1 2019, avec un effet multiplicateur de 6 en moyenne et pouvant aller jusqu'à 9 pour RBS. Cette augmentation reflète principalement les évolutions négatives des scénarii macroéconomiques liés à la crise du Covid-19 : pour toutes les banques de notre échantillon, les variables macroéconomiques (notamment le PIB et le taux de chômage) ont été revues à la baisse par rapport aux estimations qui avaient été réalisées au 31.12.2019 ou au T1 2020.

Les banques ont développé de nouveaux scénarii, avec des pondérations ajustées, afin de prendre en compte l'évolution de la crise. Des ajustements post modèles ont souvent été nécessaires pour tenir compte de paramètres nouveaux, comme le soutien apporté par les Etats. La plupart des banques ne s'attendent pas à un retour de la croissance en Europe avant l'année 2021, voire 2022 pour les scénarii les moins optimistes (avec un scénario central en V pour HSBC). Certaines banques telles que HSBC et RBS ont procédé à des analyses de sensibilité sur leurs calculs de dépréciations.

Par ailleurs, l'octroi de moratoires n'a pas été considéré comme un indicateur systématique de détérioration significative du risque de crédit nécessitant un transfert en Bucket 3 ou en Bucket 2.

Le niveau des provisions de Bucket 3 est en hausse mesurée chez toutes les banques anglaises de notre échantillon.

Europe-Autres

Les dépréciations enregistrées par les banques européennes (hors banques françaises) au S1 2020 ont augmenté de manière très significative par rapport au S1 2019, principalement en raison de la mise à jour des scénarii macroéconomiques suite à la crise du COVID-19.

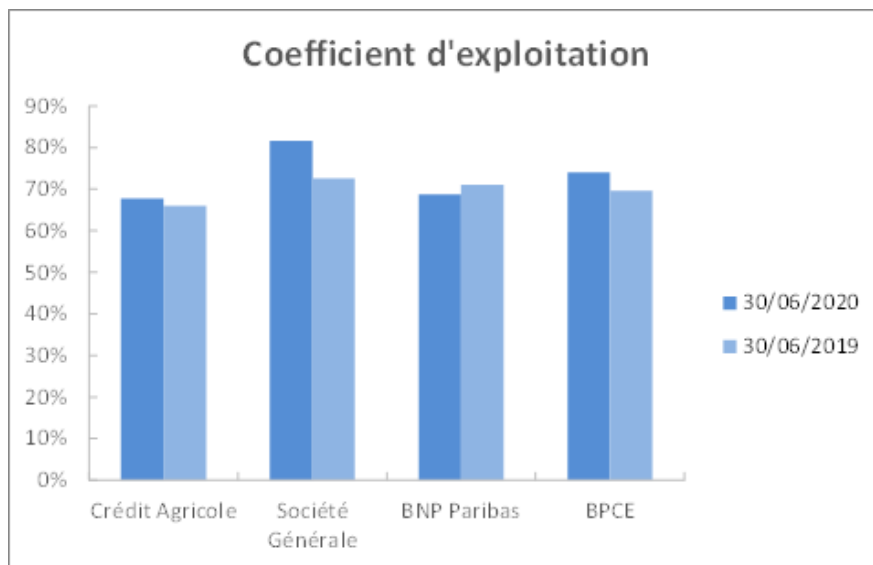
Les variables utilisées dans les scénarii macroéconomiques mis en place par les banques européennes pour le calcul des provisions (telles que le PIB et le taux de chômage) ont été revues à la baisse. Les banques ont adapté leurs scénarii et les paramètres attachés afin de prendre en compte l'évolution de la crise. Des ajustements de modèles ont également été comptabilisés, notamment chez Deutsche Bank, UBS et Commerzbank. La reprise de la croissance arrivera plus tard que prévu et les banques ne s'attendent pas à un rétablissement avant fin 2021 (avec un scénario central en V pour BBVA).

Certaines banques telles que Deutsche Bank et UBS ont également procédé à des analyses de sensibilité sur leurs calculs de dépréciations.

A l'exception d'UniCredit, le niveau de provisions en Bucket 3 est en hausse, notamment pour Nordea, UBS et Commerzbank, en lien principalement avec l'augmentation des probabilités de défaut de contreparties Corporate. Enfin, l'octroi de moratoires n'a pas été considéré comme un indicateur systématique de détérioration significative du risque de crédit nécessitant un transfert en Bucket 3 ou en Bucket 2 notamment pour Santander, Crédit Suisse, Deutsche Bank et Nordea.

Une rentabilité dégradée

Au 30 juin 2020, le coefficient d'exploitation moyen ressort en hausse de 3,2 %, cette dégradation s'expliquant davantage par la baisse des revenus que par la hausse des charges qui restent globalement maîtrisées sur le semestre.



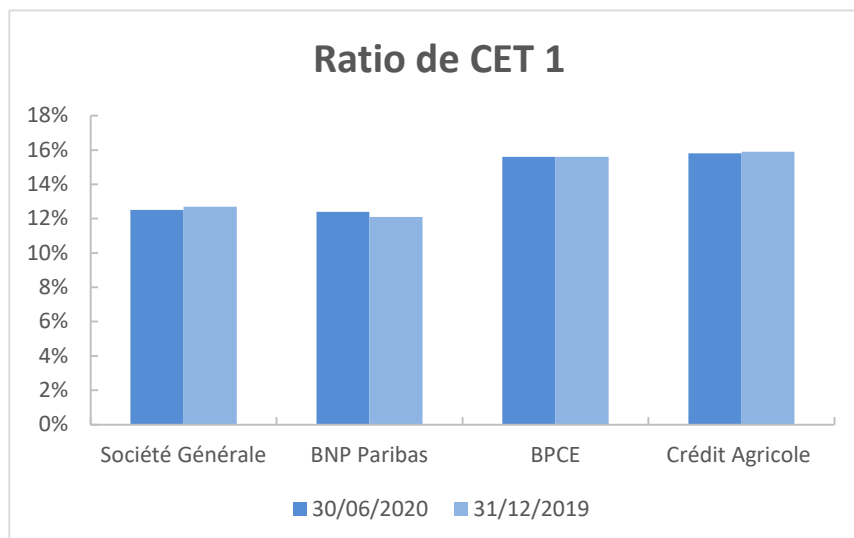
Si le groupe Crédit Agricole présente des charges d'exploitation stables sur le semestre, ces dernières sont en retrait dans les trois autres groupes : Société Générale (-5,8%), BPCE (-5,4%) et BNP Paribas (-2,4%).

Si le groupe BPCE met en avant sa bonne maîtrise des coûts permettant au groupe de poursuivre ses investissements prioritaires notamment dans la gestion d'actifs et la banque de grande clientèle, le groupe Société Générale, qui affiche une baisse de son PNB sur le semestre de 2 milliards d'euro annonce son objectif de réduire ses frais de gestion en 2020 et au-delà comme étant sa principale priorité pour accroître son efficacité opérationnelle en s'appuyant sur la transformation digitale.

Enfin, et bien que les frais de gestion du groupe BNP Paribas soient impactés par des éléments exceptionnels (dons et mesures de sécurité pour le personnel liés à la crise sanitaire, renforcement informatique, coûts de restructuration liés à l'intégration de Raiffeisen Bank Polska, arrêt ou restructuration de certaines activités avec BNP Paribas Suisse), les charges générales d'exploitation sont en baisse sur le semestre. Il convient par ailleurs de noter que le groupe BNP Paribas est le seul qui parvient à améliorer son coefficient d'exploitation sur le semestre, celui-ci étant également le seul à bénéficier d'une légère progression de ses revenus.

Des fonds propres solides

Grâce aux efforts réalisés au cours de ces dernières années, tous les groupes abordent cette crise avec une structure financière solide, affichant au 30 juin 2020 un ratio de CET1 de 14,1%, soit un niveau stable par rapport au 31 décembre 2019.



Dans le cadre de la crise sanitaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) a très vite assoupli les règles prudentielles en matière d'exigences de fonds propres pour permettre aux banques de libérer de la charge en capital et de la réallouer au financement de l'économie réelle avec, dès le 12 mars, le relâchement intégral et jusqu'à nouvel ordre des coussins de fonds propres suivants :

- Coussin de conservation de fonds propres ;
- Coussin contra-cyclique ;
- Pilier 2 Guidance (P2G) ;
- Pilier 2 Requirement (P2R) : possibilité d'utiliser les instruments de fonds propres Tier 1 et Tier 2 pour répondre aux exigences P2R.

Par ailleurs, pour alléger la pression réglementaire dès 2020 et permettre aux banques de continuer à financer l'économie réelle et d'atténuer les impacts du Covid-19, la Commission Européenne, le Parlement Européen et le Conseil Européen ont voté en urgence plusieurs amendements au CRR sous le nom de « quick fix » dont la version finale a été publiée au journal officiel européen le 24 juin 2020.

Dans ce cadre, plusieurs mesures ont été anticipées et sont entrées en vigueur dès le 30 juin (application des facteurs supplétifs sur les PME et les projets d'infrastructure), et d'autres amendements ont été introduits, permettant notamment de réduire l'effet potentiel de la pandémie sur l'augmentation des dépréciations IFRS 9, avec la possibilité pour les banques d'opter pour un dispositif transitoire.

L'effet de ces aménagements réglementaires sur le ratio de CET1 est communiqué différemment selon les banques :

- BNP Paribas : + 20 pb intégrant à la fois la mise en œuvre des facteurs supplétifs et dispositions transitoires IFRS 9.
- Société Générale : +20 pb au titre des dispositions transitoires IFRS 9.
- Crédit Agricole : +27 pb liés au phasing IFRS9 et +24 pb relatifs aux facteurs supplétifs.
- BPCE : +34 pb potentiels au titre des facteurs supplétifs, cet impact ayant seulement été estimé par le groupe et non encore pris en compte dans le calcul du ratio au 30 juin.

Il convient de rappeler la recommandation de la BCE du 27 mars 2020 demandant aux banques sous sa supervision de ne pas verser de dividendes jusqu'au 1er octobre 2020. Celle-ci a prolongé le 28 juillet 2020 sa recommandations de ne pas verser de dividendes jusqu'en janvier 2021.

Avant même la nouvelle communication de la BCE, toutes les banques avaient acté lors de leurs assemblées générales qu'aucun dividende ne serait versé en 2020 au titre du résultat 2019. Les dividendes 2019 ont été réintégrés dans le capital et aucun provisionnement de dividende ne sera effectué tout au long de l'année 2020.

Applicables depuis le 27 juin 2019, avec l'entrée en vigueur du règlement européen CRR2, les ratios TLAC sont communiqués par tous les groupes au 30 juin 2020 :

- BPCE : 23,4% des RWA.
- Crédit Agricole : 23,8% des RWA et 7,5% de l'exposition levier.
- Société Générale : 28,5% des RWA et 8,2% de l'exposition levier.
- BNP Paribas : 22,9% des RWA et 6,7% de l'exposition levier.

Les ratios ci-dessus sont calculés sans utiliser les dettes seniors préférées éligibles qui pourraient être intégrées dans la limite de 2,5% des actifs pondérés.

Les groupes Crédit Agricole, BPCE et Société Générale communiquent également sur leur niveau de MREL :

- Crédit Agricole : 32% des risques pondérés.
- BPCE : 30,2% des risques pondérés.
- Société Générale : niveau au-dessus de ses exigences MREL (exigence de 24,4% des risques pondérés).

Enfin, tous les établissements présentent également leur ratio de levier qui, bien qu'affichant une baisse généralisée dans tous les groupes, reste supérieur au minimum réglementaire de 3% applicable au 30 juin 2021.

Il convient de noter que dans le cadre des mesures d'allègement en lien avec la crise actuelle, l'exigence de surcharge systémique sur le ratio de levier a été reportée d'un an par la Commission Européenne et n'entrera en vigueur qu'en 2023.

Ratio de levier (%)	30/06/2020	31/12/2019
Société Générale	4,2%	4,3%
BNP Paribas	4,0%	4,6%
BPCE	4,9%	5,3%
Crédit Agricole	5,3%	5,7%

De fortes réserves de liquidité

Malgré un contexte de crise sanitaire sans précédent, la situation de liquidité des quatre principaux groupes bancaires français reste solide. Les réserves de liquidité atteignent 1.376 milliards d'euro, en forte progression par rapport au 31 décembre (+ 348 milliards d'euro).

Tous les groupes ont démontré leur très forte capacité à mobiliser du collatéral pour créer des réserves de liquidité additionnelles.

Bien que la BCE ait temporairement autorisé les établissements à être en dessous de l'exigence réglementaire de 100% pour le ratio LCR, tous les groupes affichent un ratio nettement supérieur au 30 juin :

- Crédit Agricole : 133%
- BNP Paribas : 133%
- BPCE : 156%
- Société Générale : 180%

Le groupe BNP Paribas souligne disposer de plus d'un an de marge de manœuvre par rapport aux ressources de marché. Le groupe Crédit Agricole présente un bilan cash faisant apparaître un excédent de ressources stables par rapport aux emplois stables de 241 milliards d'euro, lui permettant de couvrir le déficit LCR engendré par les actifs durables et les passifs stables.

Enfin, le groupe Crédit Agricole précise avoir de nouveau pris part en juin 2020 aux opérations de refinancement moyen-long terme « T-LTRO III » de la Banque centrale Européenne pour 90 milliards d'euro, dans le but de rehausser son niveau de ressources stables.

Des banques engagées dans un environnement incertain

Dans un contexte de crise inédite, les grands groupes bancaires français ont démontré leur capacité à absorber les impacts de la crise grâce à la fois à la solidité de leurs bilans, avec des niveaux élevés de capital et de liquidité, et à la qualité de leur portefeuille d'actifs. Le modèle de banque diversifiée semble avoir démontré son efficacité pour soutenir les clients et l'économie face à une crise sanitaire sans précédent.

Au-delà des mesures mises en place pour préserver la santé de leurs collaborateurs et assurer pleinement les services essentiels au financement de l'économie, les banques françaises ont manifesté leur engagement dans le cadre d'un dispositif d'aides coordonnées à l'échelle internationale avec un plan mondial de dons d'urgence en faveur des hôpitaux.

Toutes les banques reconnaissent que la crise continuera à se matérialiser par un coût du risque plus important que la normale dans les prochains trimestres, ce qui les a amenés à envisager différents scénarii macroéconomiques et à aborder l'avenir avec prudence, les conséquences économiques à moyen terme étant encore très incertaines.

Dans ce cadre, alors que les groupes BPCE et Natixis annoncent travailler sur une nouvelle feuille de route stratégique qui sera présentée en juin 2021, le groupe Société Générale avance sur de nouvelles initiatives pour bâtir sa nouvelle étape stratégique 2021-2023 articulée autour de trois objectifs prioritaires, la centricité client, l'efficacité opérationnelle et la responsabilité sociale et environnementale.

De leurs côtés, les groupes BNP Paribas et Crédit Agricole soulignent une appétence confirmée de leurs clients pendant la crise pour les offres ESG, confortant ainsi leur volonté d'intensifier leur engagement sociétal et environnemental. Si le groupe Crédit Agricole communique sur le lancement du 1er fonds actions internationales centré sur la réduction des inégalités pour Amundi et la 1ère gamme complète de placements d'actifs dans la lutte contre le réchauffement climatique pour LCL, le groupe BNP Paribas continue de mener une politique ambitieuse d'engagement dans la société avec notamment un engagement renforcé pour la sortie du charbon thermique

Méthodologie de l'analyse

KPMG a réalisé une analyse comparative des communiqués de presse et des slides investisseurs des principaux groupes bancaires français publiés au 30 juin 2020 : BNP Paribas, Société Générale, BPCE et Crédit Agricole.

Ces communiqués ont été publiés par les groupes bancaires aux dates suivantes :

- 31 juillet 2020 : BNP Paribas
- 3 août 2020 : Société Générale
- 3 août 2020 : BPCE / Natixis
- 6 août 2020 : Crédit Agricole

Contacts

Fabrice Odent

Associé, Responsable du Secteur Banque

Tel: + 33 1 55 68 72 27

fodent@kpmg.fr

Arnaud Bourdeille

Associé, Responsable des activités d'audit bancaire

Tel: + 33 1 55 68 62 11

abourdeille@kpmg.fr

kpmg.fr

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse (« KPMG International »). KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2020 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.